



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
الرابطة الولائية لكرة القدم - سوق أهراس -
L . W . F . SOUK/AHRAS



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES SAISON 2017/2018

1-ENGAGEMENT DES CLUBS (Dossier)

- Une fiche d'engagement.
- Liste des membres mandatés pour représenter le club.
- Une copie de l'agrément.
- Une attestation de domiciliation.
- Le paiement des frais d'engagement (400.000 DA) et les arriérés.
- Le Bilan Financier de l'exercice 2016 plus le rapport du commissaire aux comptes.

2 - DEPOT DES DOSSIERS D'ENGAGEMENT :

- Au plus tard le 31 aout 2017.
- Tout dépôt entre le 31 aout et le 15 septembre 2017 sera sanctionné d'une amende de 10.000 DA.
- Au delà du 15 septembre 2017, aucun dossier ne sera accepté.

3 - CATEGORIES D'EQUIPES OBLIGATOIRES :

- Une équipe sénior : joueurs nés avant le 01 janvier 1999
- Une équipe U-19 : joueurs nés en 1999 - 2000.
- _ Une équipe U-17 : joueurs nés en 2001 - 2002.
- _ Une équipe U-15 : joueurs nés en 2003-2004.

L'engagement éventuel (Facultatif) d'une équipe U13 des joueurs né en 2005-2006.



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
الرابطة الولائية لكرة القدم - سوق أهراس -
L . W . F . SOUK/AHRAS



4 – PERIODE D'ENREGISTREMENT DES LICENCES :

- Du 15/07/2017 au 15/09/2017.
- Les licences déposées entre le 01/09/2017 et le 15/09/2017 sont sanctionnées par une amende de 5.000 DA

• **DEMANDES LICENCES JEUNES**

- Du 01/09/2017 au 31/12/2017

5- NOMBRE DE JOUEURS A ENREGISTRER PAR CLUB :

• **SENIORS** : 30 joueurs maximum

- 05 joueurs plus de 30 ans.
- 10 joueurs moins de 23 ans.

• **JEUNES** :

- 20 joueurs au minimum.
- 35 joueurs au maximum.

6 – DOSSIER MEDICAL :

Toute demande de licence devra être accompagnée d'un dossier médical conforme au modèle

défini par la commission médicale fédérale.

Le secrétaire général ou le président du club ainsi que le médecin du club doivent établir une attestation certifiant la confection du dossier selon les directives de la commission médicale de la FAF.